

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1909.

**Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant
des crédits supplémentaires aux Budgets de l'exercice 1908 ⁽¹⁾.**

ARTICLES CONCERNANT LES BUDGETS DE LA CHAMBRE
DE 1908 ET 1909

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ ⁽²⁾,
PAR **M. COLFS.**

MESSIEURS,

Un supplément de crédit de fr. 40,265.13 est sollicité pour le Budget de 1908.

Cette augmentation de dépenses est motivée par la longueur et l'importance de la session.

Lorsque les crédits pour 1908 furent sollicités, on avait escompté la clôture de la session à fin mai et on n'avait pas prévu qu'il y aurait eu une session extraordinaire, ni la multitude de documents qui auraient été réclamés pour la discussion relative à la reprise du Congo.

Le travail extraordinaire imposé aux services de la sténographie, de l'Analytique, de la traduction flamande, des bureaux, etc., a dû être compensé. Cela a entraîné une dépense supplémentaire de 27,000 francs, soit 10 % sur la valeur des traitements.

Pour les impressions, la dépense a dépassé de 20,000 francs les prévisions.

D'autre part, il y a eu sur d'autres postes des économies qui ont permis de compenser une partie de l'excédent des dépenses.

Ce crédit a été voté à l'unanimité des membres présents.

(1) Projet de loi, n° 224.

(2) La Commission de Comptabilité, présidée par M. HARMIGNIE, était composée de MM. BERTRAND, DENIS, ROSSEUW, LEPAIGE, COLFS et MELOT.

*
* *

Un crédit supplémentaire de 50,000 francs est aussi sollicité, par amendement, pour le Budget de 1909.

Cette demande est justifiée par la volonté manifestée à diverses reprises par vous, Messieurs, de voir aménager un pied-à-terre pour le président de notre assemblée.

La prolongation des séances de la Chambre, la multiplicité des séances de sections et de commissions que ses fonctions l'appellent à présider, l'empêchent souvent de rentrer chaque jour dans ses foyers en province.

Il est chaque fois obligé de se rendre dans un hôtel.

D'autre part, le président ne dispose d'aucun local où il puisse recevoir les nombreuses délégations qui sollicitent une audience.

On avait d'abord songé à l'acquisition d'un hôtel qui serait mis à la disposition du président, à l'exemple de ce qui se pratique à l'étranger.

Ni le président actuel, ni ses honorables prédécesseurs ne se rallièrent à cette manière de voir, trouvant la dépense trop élevée.

Plusieurs projets furent soumis et rejetés. Enfin, le bureau décida d'aménager les locaux occupés par le service public des postes et télégraphes établi dans l'aile du Palais de la Nation donnant sur la rue Beyaert.

Ce local est vide en ce moment et un bureau privé des postes et télégraphes a été installé à côté de la salle de la 4^e section.

Un devis fut demandé à l'architecte auteur du dernier projet. Son estimation provisoire est de 50,000 francs, mais le devis définitif n'avait encore pu être dressé au moment où votre Commission de comptabilité, Messieurs, a été appelée à se prononcer.

Plusieurs membres ont manifesté leur regret de ne pas se trouver en présence d'un devis définitif et *ne varietur*, la Chambre devant donner le bon exemple.

Toutefois, si l'on ne vote pas dans la présente session le crédit nécessaire à ce travail afin qu'on puisse mettre la main à l'œuvre pendant les vacances, il sera impossible de mettre à la disposition du président un local convenable pour l'époque de l'exposition, alors que ses fonctions officielles seront encore plus absorbantes que maintenant.

Cette considération a emporté leur vote affirmatif, à la condition expresse que rien ne sera commencé avant la remise et l'étude approfondie, par le Bureau, d'un devis détaillé et complet.

Dans ces conditions, les deux crédits ont été votés à l'unanimité, et votre Commission, Messieurs, vous en propose aussi l'adoption.

Le Rapporteur,
H. COLFS.

Le Président,
ALP. HARMIGNIE.

